

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 144 (1999)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: Défense : Société vaudoise des officiers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Défense

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES OFFICIERS

Le rédacteur responsable du « Bulletin des officiers vaudois » :
Capitaine Nicolas d'Eggis – Case postale 268 – 1000 Lausanne 9

ÉDITORIAL

Le succès: quelques réflexions personnelles sur le succès ou l'insuccès d'une société d'officiers

Une société regroupant en son sein des officiers est, dans le cas de la Société vaudoise des officiers et de ses groupements, une association à but non lucratif. Mais au fond, à quoi sert-elle et à quoi mesurer son succès? A l'effectif de ses membres? A la qualité de sa trésorerie? A la renommée de ses conférenciers? A son comité de direction ou encore à la réputation de ses sections?

■ Major EMG A. Chatelan¹



De nos jours, chaque activité mise sur pied par une société doit pouvoir être mesurée, analysée et qualifiée. Pour justifier de son existence, il est nécessaire que ladite société fasse parler d'elle en termes élogieux. Mais, le succès d'une société d'officiers doit-il vraiment être mesuré? Et si oui, sur la base de quels critères?

Si le critère retenu était celui de l'effectif de ses membres, alors je crois pouvoir dire que

nos sociétés d'officiers sont, dans leur forte majorité, bien malades, voire, pour quelques-unes, mourantes.

La situation des comptes et le bilan de pertes et profits présentés lors de chaque assemblée générale deviendraient-ils le critère unique, alors on pourrait qualifier notre société et ses groupements de sains et bien gérés.

Enfin, si la qualité de nos conférenciers et orateurs était un critère déterminant, il ne ferait aucun doute que la SVO et ses groupements seraient qualifiés de «baignant en plein succès».

Succès ou insuccès, je n'ai pas encore un avis bien tranché, ni de recette miracle, mais mes convictions restent inchangées, même après quinze années passées au groupement de Lausanne.

Je constate qu'à la suite de la mise en œuvre d'Armée 95, un grand nombre d'officiers ont cru bon manifester leur désaccord, certains leur amertume, d'autres leur tristesse, en signifiant leur retrait du groupement SVO auquel ils appartenaient. La période difficile à laquelle nous sommes confrontés, à savoir un taux élevé d'officiers – 14% des effectifs selon le dernier rapport présidentiel – annonçant leur démission de nos sociétés, ne doit pas être pour nos comités une raison de baisser les bras ou de réagir maladroitement. Nous avons de bonnes raisons de rester sereins, voire optimistes.

Bien sûr, il serait agréable de pouvoir compter dans nos rangs des officiers en grand nombre, représentatifs d'un large éventail de la société civile. Les mesures prises dans le domaine de la prospection et du recrutement apporteront rapidement

¹Président du Groupement de Lausanne de la SVO.



de nouveaux membres mais, pour le temps présent et à court terme, il faut garder une motivation intacte afin d'offrir à chaque officier des activités intéressantes et de haute qualité.

J'ai la conviction que nos manifestations doivent traiter, avant tout autre sujet, de la chose militaire. Cela peut sembler banal de le rappeler, mais que ne serait-on pas tenter de faire afin d'attirer la grande foule lors d'une conférence, d'une visite ou d'une sortie entre officiers dont le thème n'aurait que peu de rapport, voire aucun, avec la défense, la politique de sécurité, la protection de la population ou l'armée en général. Le succès d'une acti-

tivité ayant un rapport immédiat avec la chose militaire ne devrait alors pas être mesuré au nombre de participants y ayant pris part. C'est d'un tout autre critère dont il faudrait parler: la plus-value militaire!

J'ai aussi la conviction qu'aujourd'hui, plus qu'avant, nos sociétés d'officiers ont un rôle important à jouer. Tout d'abord, elles doivent être le pont, si important, entre les aînés et les jeunes officiers. Elles peuvent aussi être le lien, si fragile de nos jours, entre la société civile, économique et militaire. Enfin, qui mieux que nos associations peut toucher un très large public et expliquer le rôle indispensable de notre armée en

tant qu'institution nationale? Un vaste programme!

En restant à l'écoute de nos membres, en évoluant avec eux, en les informant objectivement, en acceptant de retenir les critiques, même celles parfois inamicales, alors nous remplissons correctement et loyalement notre devoir d'officier: servir!

Je suis convaincu que c'est en servant ainsi que nous remporterons nos succès futurs. Et c'est pourquoi je me réjouis déjà de vous rencontrer lors de nos prochaines manifestations.

A. Ch.

Le bilan du droit international des conflits armés lors du 50^e anniversaire des Conventions de Genève

Cette année, nous allons célébrer le cinquantième anniversaire des Conventions de Genève. La Suisse, par le biais du Département fédéral des affaires étrangères et du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, va également œuvrer afin de marquer 1999 par plusieurs événements célébrant ce demi-siècle.

■ Major R. Forster¹

Que fêtons-nous?

A l'issue d'une Conférence internationale qui s'est tenue à Genève, quatre conventions furent signées le 12 août 1949, ayant pour buts:

- l'amélioration du sort des malades et des blessés sur terre (I^{re} Convention)
- l'amélioration du sort des malades et des blessés sur mer (II^e Convention)

● le traitement des prisonniers de guerre (III^e Convention)

● la protection de la population civile (IV^e Convention).

Ces quatre Conventions de Genève étaient la réponse donnée par les Etats pour mettre fin aux horreurs telles que celles commises pendant la Seconde Guerre mondiale, notamment les bombardements massifs et aveugles et les camps de concentration.

Que vivons-nous?

Cette dernière décennie du deuxième millénaire nous a livré d'atroces images comme en ex-Yougoslavie, au Rwanda, en Algérie, au Cambodge ou au Kosovo. La violence insensée est parmi nous, dans nos foyers, par le biais des écrans cathodiques. La guerre ne semble pas être bannie et les souffrances qu'elle entraîne sont réelles.

Y a-t-il des limites à ces violences? A quoi servent l'Orga-

¹ Commandant du bataillon de transport aérien 1.



nisation des Nations Unies et les Conventions de Genève avec leurs Protocoles additionnels si la guerre et les souffrances continuent d'exister? Le droit international humanitaire (autre nom du droit international des conflits armés) n'est-il que lettre morte?

Bien que ces questions soient légitimes, les réponses sont résolument sécurisantes:

- Oui, il y a des limites à la violence insensée.
- Non, le droit international des conflits armés n'est pas lettre morte et les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels sauront assurer aide et protection aux victimes des conflits armés.
- Oui, les efforts visant à obtenir la paix et à veiller à l'application de la règle interdisant le recours à la force se poursuivent.

Quelques exemples

Lors de la guerre du Golfe (1991), plus de 70000 prisonniers de guerre irakiens ont bénéficié de la protection de la III^e Convention de Genève.

Les reportages de CNN en direct de Bagdad ont influencé la conduite des opérations militaires. Le public occidental n'aurait pas admis des images de

souffrance de la population civile irakienne. C'est la raison du développement des missiles dits «intelligents» qui, par leur précision, permettent de minimiser, à défaut de les supprimer, les dommages collatéraux.

L'impunité des criminels de guerre n'est plus la règle. La création d'un Tribunal international spécial pour l'ex-Yougoslavie, suivie par celle d'un Tribunal similaire chargé de juger les auteurs du génocide rwandais, ont permis de juger et de condamner plusieurs criminels, dont l'ancien premier ministre du Rwanda. La justice militaire suisse, quant à elle, s'est saisie du cas de criminels de guerre présumés, qui pensaient trouver en Suisse un refuge sûr. De plus, l'an passé a vu la création des statuts d'une cour pénale internationale permanente, chargée de juger le crime de génocide, les crimes de guerre ainsi que les crimes contre l'humanité qui n'auraient pas été poursuivis par les Etats.

Quel est le rôle de la Suisse?

Nous sommes fiers que les traités les plus importants du droit international humanitaire aient vu le jour dans notre pays. Le droit international des conflits armés est un point fort de

l'engagement suisse dans le cadre du Partenariat pour la paix. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a conféré une importance toute particulière à la diffusion du droit international humanitaire. Plusieurs séminaires, rassemblant de nombreux officiers de haut rang, ont déjà eu lieu.

En Suisse, quelle instruction?

Nous ne sommes crédibles que si nous prenons au sérieux les obligations qui nous incombent et si nous améliorons l'instruction. Quand avons-nous, pour la dernière fois, confronté notre «unité» avec la problématique du droit international des conflits armés? Trop souvent la méconnaissance du chef et le relâchement de la discipline ont les pires conséquences. Les armées occidentales ne sont pas à l'abri de ce danger. Les soldats de la paix canadiens, italiens ou belges l'ont malheureusement prouvé. Ces infractions, ces dérapages individuels, transmis par le biais des médias, ont pour conséquence une perte de confiance générale de la population dans l'institution militaire et la fin de la légitimité de l'action dans laquelle l'armée était engagée. Ce n'est pas ce que nous voulons. Ne prenons donc pas ce risque et agissons en diffusant et en instruisant nos troupes et nos chefs au droit international des conflits armés.

«C'est comme aux échecs: tu veux vaincre mais, pour être un bon joueur d'échecs, il faut appliquer les règles.» (Brigadier Rutsch, South African National Defence Forces, 1997.)

R. F.

Guerre au Kosovo: qu'en pensez-vous?

Pour la première fois depuis cinquante ans, un conflit armé a lieu en Europe. Que vous suggère l'intervention des forces de l'OTAN dans ce conflit? Était-elle légitime? Faut-il y voir un échec de la diplomatie onusienne? Doit-on craindre une extension du conflit à l'ensemble des Balkans et de l'Europe?

Vos opinions nous intéressent, aussi *Défense* ouvre ses colonnes à vos remarques, courriers et analyses. Un extrait de vos réflexions paraîtra dans nos prochains numéros (délai rédactionnel pour vos envois: vendredi 30.07.1999).



A l'agenda de nos groupements

L'activité SVO du mois...

Naturellement, l'exercice franco-suisse «Léman 2»! Organisé le 1^{er} juillet par le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, il se déroulera dans la région genevoise. Prière de vous conformer aux circulaires reçues de vos groupements respectifs et de la direction de l'exercice.

Groupement du Gros-de-Vaud

Après notre assemblée générale à Poliez-Pittet du 27 mai dernier et pour garder le contact amical avec nos membres, le stamm du jeudi 1^{er} juillet, dès 17 h 30, est maintenu. Rendez-vous, selon la coutume, à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

Groupement de Lausanne

Section des cavaliers

Grand week-end d'équitation aux Franches-Montagnes les 10, 11 et 12 septembre.

Groupement région morgienne

Mercredi 29 septembre 1999, à 12 heures

Conférence-lunch à la Longeraie, par le divisionnaire Bertrand Jaccard, commandant de la div camp 2, sur le thème

«La division de campagne 2 aujourd'hui». Prière de vous inscrire à l'aide du talon-réponse joint à la circulaire d'invitation envoyée par le comité de votre groupement.

Mercredi 13 octobre 1999, 20 heures

Concert de la fanfare du rgt du Pays de Vaud au Théâtre de Beausobre (l'entrée est libre).

Groupement de Montreux-Aigle-Pays d'Enhaut

La participation très réjouissante lors de notre visite à l'ER gren chars 21/221 encourage votre comité à mettre sur pied des activités dynamiques et instructives. Ainsi, nous espérons vous retrouver aussi nombreux samedi 30 octobre 1999, pour une visite qui ne manquera pas d'énergie... puisque nous aurons le privilège de découvrir le site de la centrale nucléaire de Mühleberg.

Groupement du Nord Vaudois

Vendredi 3 septembre 1999:

Tir au pistolet à Chamblon, suivi d'une broche en famille. Détails suivront par courrier.

Le nouveau comité a instauré la formule des stamms qui, nous l'espérons, répondent à vos attentes. Après la pause estivale, nous nous retrouverons le mercredi 6 octobre, au res-

taurant de la Grange, à partir de 18 h 30.

Activités hors du service en 1999

Du vendredi 1^{er} au dimanche 3 octobre

Ne manquez pas de suivre et d'aller soutenir les vaillants participants au célèbre Swiss Raid Commando, dans la région de Colombier. Organisation: div camp 2, tél. 032/841 36 63.

Séminaire pour «jeunes officiers» SSO-SVO-SVOR

Martigny, 15 et 16 octobre 1999. Réservez ces dates, car Armée suisse XXI fait déjà partie de notre réalité de citoyen-soldat.

Patrouille des Glaciers 2000

4, 5 et 6 mai 2000

La commande des règlements de course et des bulletins d'inscription provisoires est possible dès l'été 1999. Attention: la clôture des inscriptions est fixée au mercredi 1^{er} décembre 1999. Le site Internet de la course ainsi que le cdmt de la division de montagne 10 à Saint-Maurice renseignent également tous les intéressés (fax: 024/486 92 69).

Bonnes vacances à toutes et tous!
